

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 26 mars à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni dans la salle Simone SIGNORET de la commune de Semoy (45400), sous la Présidence de Madame Vanessa SLIMANI.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Représentés : 7

Nombre de votants : 18

Votes « Pour » : 18

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

Présents :

Mme Vanessa SLIMANI, M. Hyacinthe BAZOUNGOULA, M. Laurent BAUDE, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Nathalie RIVARD, M. Thomas HUBERT, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Martine AIME, Mme Anne-Marie ACQUART, Mme Corinne GUNEAU, Mme Martine TARAUD, Mme Ghislaine HUROT, M. Guy PIVAIN, Mme Lydie PERIN, Mme Stéphanie DARDEAU
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés et représentés :

M. Fabien RIVIERE DA SILVA, M. Timothé LUCIUS, Mme Eva NOGUES, M. Christophe LAVIALLE, Mme Danielle MARTIN, Mme Michaëla LOQUET, Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie DARDEAU

N°2025/03-26-3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame la Présidente expose,

Le compte administratif 2024, voté par le Comité Syndical fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement cumulé 2024	- 21 689,95€
Reports de crédits :	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde reports de crédits	€
Besoin de financement de la section d'investissement après intégration des RAR :	- 21 689,95€
Résultat de fonctionnement cumulé 2024	110 979,84€

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

<u>En section de fonctionnement</u>	
Article R002 : résultat de fonctionnement reporté	0 €
<u>En section d'investissement</u>	
Article D001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 689,95€
Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	110 979,84€

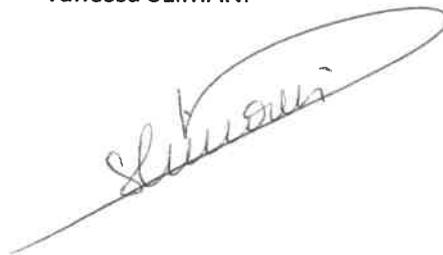
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir la proposition de Madame la Présidente en ce qui concerne l'affectation du résultat.

Fait et délibéré le 26 mars 2025, à Semoy.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du SIRCO
Vanessa SLIMANI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanessa Slimani', written over a horizontal line.